temps; au bout de dix-sept mois, l'écolier avait appris toute la grammaire latine, et terminé son cours de Belles Lettres. Dès lors il entra au petit séminaire et fut mis dans la classe de Rhétorique, où il occupa les premières places, sans néanmoins se fatiguer par le travail. Après ses études, qu'il termina avec distinction, il déclara qu'il n'avait point de goût pour l'état ecclésiastique ; et son protecteur lui procura les moyens d'étudier la loi. L'élève de M. Plessis, remarquable par son esprit, sa facilité et son éloquence, brilla dans le barreau et s'éleva rapidement à la tête de sa profession. Cet homme était Rémi Vallières, qui, lorsque l'âge et l'expérience eurent mûri son talent, fut appelé à présider l'ancienne chambre d'assemblée, et plus tard à occuper la première place dans les tribunaux, en qualité de juge en chef du Bas-Canada.

Comme prédicateur, M. Plessis avait des qualités différentes de celles qui distinguaient son prédécesseur. Plein de douceur et d'onction, remarquable par ses manières élégantes, M. David Hubert avait un talent particulier pour toucher et émouvoir les cœurs. Dans la chaire le geste de M. Plessis était noble ; sa parole grave, claire, convaincante, était propre à instruire et à éclairer, rarement à toucher. Ses instructions n'étaient jamais bien longues, aussi étaient-elles toujours écoutées par les assistants avec plaisir et avec une profonde attention.

Au milieu des efforts de M. Plessis pour diriger et instruire ses paroissiens, il s'aperçut que plusieurs